Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

CA Indicia Euro (Avril 2019)

Initiateur : Amundi Finance Emissions www.amundi-finance-emissions.com Appeler le 01 76 33 30 30

Garant de la formule : Crédit Agricole S.A. pour de plus amples informations

Autorité compétente : Autorité des marchés financiers Date de production du document d'informations clés: 27/03/2019

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit?

Type

CA Indicia Euro (Avril 2019) (le « Titre ») est un titre de créance de droit français émis par Amundi Finance Emissions (l'« Emetteur) en euros et dont la formule est garantie par Crédit Agricole S.A. (le « Garant »). La valeur de remboursement du Titre sera fonction de la formule décrite ci-dessous.

En cas de défaut ou liquidation de l'Emetteur, le Garant s'engage à rembourser aux investisseurs la formule promise à l'échéance.

CA Indicia Euro (Avril 2019) est soumis au risque de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et au risque de défaut, de liquidation ou mise en résolution du Garant.

Objectifs:

CA Indicia Euro (Avril 2019) est un placement lié à l'évolution de l'Euro Stoxx 50 (l'« Indice », dividendes non réinvestis), indice représentatif des principales capitalisations boursières de la zone euro.

CA Indicia Euro (Avril 2019) est commercialisé en assurance vie du 3 avril 2019 au 2 juillet 2019. La période de souscription en assurance vie (sous la forme d'unités de compte) pourra être écourtée ou annulée sans préavis au gré de l'Emetteur. En cas d'annulation, un communiqué sera publié sur le site www.amundi-finance-emissions.com.

Le terme « Capital » désigne la valeur nominale du Titre. Le Capital, les performances, gains et rendements éventuels sont présentés hors frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité liée au cadre d'investissement sélectionné.

L'objectif du placement est de bénéficier d'une formule construite pour une durée de vie maximum de 10 ans et susceptible d'être remboursée automatiquement par anticipation au bout de 5 ans, en fonction de l'évolution de l'Indice :

A 5 ans le 15 juillet 2024, si la Valeur 5 Ans de l'Indice est supérieure ou égale à 120 % de sa Valeur Initiale, CA Indicia Euro (Avril 2019) est automatiquement remboursé par anticipation au Capital majoré d'un gain fixe de 25 % (soit un taux de rendement annuel brut de 4,56%*), Sinon à 10 ans le 13 juillet 2029 :

- Si la Performance Moyenne de l'Indice sur les 5 dernières années est positive, CA Indicia Euro (Avril 2019) est remboursé au Capital majoré de 100% de cette Performance Moyenne de l'Indice.
- Si la Performance Moyenne de l'Indice sur les 5 dernières années est négative ou nulle, CA Indicia Euro (Avril 2019) est remboursé au Capital, soit un taux de rendement annuel brut de 0%.

Modalités de calcul de la Valeur Initiale, la Valeur 5 ans et de la Performance Moyenne de l'Indice:

La Valeur Initiale est égale à la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'Indice des 17 juillet 2019, 18 juillet 2019 et 19 juillet 2019. La Valeur 5 ans est égale au cours de clôture de l'Indice le 27 juin 2024.

En l'absence de remboursement automatique anticipé le 15 juillet 2024, le cours de clôture de l'Indice est relevé chaque semestre les 15 janvier 2025, 15 juillet 2025, 15 janvier 2026, 15 janvier 2026, 15 janvier 2027, 15 juillet 2027, 14 janvier 2028, 13 juillet 2028, 15 janvier 2029, 27 juin 2029.

La Performance Moyenne de l'Indice est égale à la moyenne des 10 performances mesurées entre chaque relevé semestriel et la Valeur Initiale de l'Indice.

Vous trouverez plus de précisions sur la formule et ses éventuels ajustements en cas d'événements de marché dans les Conditions Définitives et le prospectus de base des Titres.

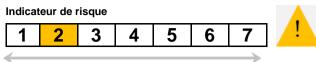
Investisseurs de détail visés :

Tout investisseur ayant un horizon de placement de 10 ans souhaitant s'exposer à l'évolution de l'Indice tout en protégeant son Capital à l'échéance. L'investisseur devra par ailleurs disposer des connaissances financières suffisantes pour comprendre le produit et en apprécier les risques et les bénéfices.

^{*}calculé sur la période du 15 juillet 2019 au 15 juillet 2024

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant toute la durée de vie de la formule (soit 5 ans ou 10 ans selon l'évolution de l'Indice).

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de l'Emetteur et du Garant à vous payer en soit affectée.

Vous avez le droit à la restitution d'au moins 100% du Capital (qui diffère du montant investi du fait des frais liés au cadre d'investissement). Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires.

Toutefois, cette protection contre les aléas ne s'appliquera pas en cas de sortie avant la date d'échéance.

Si l'Emetteur et le Garant ne sont pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Risque le plus faible

Investissement : 10 000 €						
Scénarios		1 an	5 ans	10 ans (période de détention recommandée)		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 506 €	9 463 €	10 000 €		
	Rendement annuel moyen	-4.94%	-1.10%	0.00%		
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 698 €	9 469 €	10 000 €		
	Rendement annuel moyen	-3.02%	-1.08%	0.00%		
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 113 €	10 073 €	10 314 €		
	Rendement annuel moyen	1.13%	0.15%	0.31%		
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 720 €	12 500 €	13 210 €		
	Rendement annuel moyen	7.20%	4.56%	2.82%		

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans en fonction de différents scénarios et en supposant que vous investissiez

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où l'Emetteur et le Garant ne pourraient pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre distributeur ou liés à l'enveloppe d'investissement (assurance vie). Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si Amundi Finance Emissions n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Si l'Emetteur fait défaut ou est mis en liquidation, vous pouvez demander toute somme impayée au Garant.

Si le Garant fait défaut ou est mis en liquidation, vous pourriez subir une perte partielle ou totale du montant investi (risque de non remboursement de la formule). Et si le Garant fait l'objet de mesures au regard de la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), votre demande peut sur décision des autorités de résolution être réduite (jusqu'à zéro) ou convertie en actions ou autres titres émis par le Garant dont la valeur peut-être significativement inférieure au montant garanti. Votre investissement n'est couvert par aucun système de garantie ou d'indemnisation.

Que va me coûter cet investissement?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir. Par ailleurs, l'ensemble des chiffres indiqués ci-dessous ont été estimés sur la base du scénario intermédiaire de performance qui correspond à une durée de la formule de 10 ans. Les coûts effectifs et leurs incidences sur le rendement dépendront fortement de la durée effective du produit.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000 €

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (10 ans)
Coûts totaux	296 €	406 €	556 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	3.01%	0.82%	0.56%

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée,
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Oc tableau montre i melacine sur le rendement par an					
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0.16%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.		
	Coûts de sortie	0%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance		
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit		
	Autres coûts récurrents	0.40%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements		
Coûte accessoires	Commissions liées aux résultats Commissions d'intéressement	0%	L'incidence des commissions liées aux résultats.		
Cours accessores	Commissions d'intéressement	0%	L'incidence des commissions d'intéressement.		

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : la durée de la formule, à savoir 10 ans (ou 5 ans en cas de remboursement automatique anticipé) selon l'évolution de l'Indice.

Ce Titre est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie du produit. Il est donc fortement recommandé de n'acheter ce Titre que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à son échéance. En cas de revente avant l'échéance, il existe un risque de perte en capital non mesurable a priori : le prix de revente dépendra des conditions de marché du moment.

Afin de vous permettre de revendre le Titre avant l'échéance, une cotation quotidienne du Titre en Bourse de Paris sera assurée dans des conditions normales de marché jusqu'au 5ème jour ouvré précédant la date d'échéance du Titre. Dans des conditions exceptionnelles de marché, la revente du Titre pourra être temporairement suspendue.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez adresser votre réclamation auprès de votre conseiller habituel. Vous pouvez également adresser votre réclamation à l'Emetteur par email à l'adresse suivante : contacts.emissions-ca@amundi.com ou par courrier à l'adresse postale suivante : Amundi Finance Emissions, 90 boulevard Pasteur, CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.

Autres informations pertinentes

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives qui doivent être lues conjointement avec le prospectus de base n° 18-416 en date du 05/09/2018 et ses suppléments approuvés par l'Autorité des marchés financiers (le « Prospectus de Base »).

Le Prospectus de Base devrait être renouvelé au plus tard le 15 mai 2019. La date exacte de ce nouveau Prospectus de Base n'est pas connue au jour de la rédaction de ce document d'informations clés et dépendra du visa délivré par l'Autorité des marchés financiers. Les investisseurs sont donc également invités à se reporter à la section facteurs de risque et informations sur l'Emetteur du nouveau Prospectus de Base dès que ce dernier sera publié sur le site de l'Emetteur www.amundi-finance-emissions.fr et sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amundi-france.org).

Le Document d'informations clés en date du 27/03/2019 est disponible sans frais sur le site de l'Emetteur <u>www.amundi-finance-emissions.com</u>. Les Conditions Définitives en date du 27/03/2019 et le Prospectus de Base sont disponibles sans frais sur le site de l'Emetteur <u>www.amundi-finance-emissions.com</u> et sur le site de l'Autorité des marchés financiers (<u>www.amf-france.org</u>).

Pendant la période de souscription, si un fait nouveau affectant l'Emetteur et/ou le Garant faisait l'objet d'un Supplément au Prospectus de Base, les investisseurs auraient le droit d'annuler leur souscription dans le délai indiqué dans ledit Supplément. Tout investissement doit se faire sur la base du Document d'informations clés, des Conditions Définitives et du Prospectus de Base.

Cotation Bourse de Paris : Euronext Paris - www.euronext.com

Sous-jacent : L'indice Euro Stoxx 50®, dividendes non réinvestis est disponible sur www.stoxx.com. L'Euro Stoxx 50® est la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse, ("STOXX"), Deutsche Börse Group ou ses concédants, et est utilisé sous licence. STOXX, le Groupe Deutsche Börse ou leurs concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les instruments financiers basés sur l'indice et STOXX, le Groupe Deutsche Börse ou leurs concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne fournissent aucune garantie et déclinent toute responsabilité (en cas de négligence ou autre) quant à toute erreur, omission ou interruption générale ou spécifique affectant l'indice concerné ou ses données.

Le produit décrit dans le présent document peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des règlementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient de vous assurer d'une part que vous êtes autorisé à investir dans ce produit et, d'autre part, que l'investissement considéré correspond à votre situation financière et à votre objectif d'investissement

Le produit décrit dans le présent document ne peut être offert ou vendu directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique (y compris sur ses territoires et possessions), au bénéfice d'une « U.S. Person », telle que définie par la réglementation américaine « Regulation S » adoptée par la Securities and Exchange Commission («SEC») en vertu de l'U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le Prospectus de Base.